

**ORIENTATION:
LE TEMPS DU
CHOIX
FAIRE DES VŒUX**

AVRIL 2024

Du 7 avril 2024 au
5 mai 2024

PHASE I : CONSULTER

L'OFFRE DE FORMATION



Suite aux nouvelles consignes vigipirate, lors de votre prochaine connexion, vous sera demandé de changer votre mot de passe

L'ensemble de l'offre de formation est disponible sur Educonnect

Si vous envisagez une formation dans le privé; prenez d'ores et déjà RV avec l'établissement. Saisir un vœu dans le privé est inutile sans la garantie écrite que l'établissement inscrira votre enfant

Du 6 mai 2024 au
27 mai 2024 23h59

SAISIR SES VŒUX DÉFINITIFS

ONGLET « ORIENTATION »

Du 6 mai au 27 mai, saisies informatiques

I- Vous devez saisir **les vœux définitifs**.de 2^{nde} GT, 2^{nde} PRO ou CA.

Pour se faire, il suffit de se connecter à partir de son compte [EDU-CONNECT](#) (le même que celui utilisé pour les vœux provisoires de 2GT ou 2 PRO en janvier), puis d'aller sur l'onglet « *Orientation* »

Du 6 mai 2024 au
27 mai 2024 23h59

LE TEMPS DU CHOIX...

Collège

François-Auguste Mignet

Aix-en-Provence

PRONOTE

MENUS DE LA CANTINE

EDUCONNECT

MS

PADLET DU COLLEGE

PORTAIL CDI

Editorial

Bienvenue au Collège M


8 novembre 2022



SE CONNECTER

Le compte ÉduConnect peut donner accès :

- aux démarches en ligne, comme la fiche de renseignements, la demande de bourse, etc ;
- à l'espace numérique de travail (ENT) ;
- au livret scolaire.

 Représentant légal

Je me connecte avec mon compte ÉduConnect

Identifiant

[Identifiant oublié ? →](#)

Identifiant au format p.nomXX

Mot de passe

[Mot de passe oublié ? →](#)



Se connecter

[Je n'ai pas de compte →](#)

ou

Je me connecte avec FranceConnect



[Qu'est-ce que FranceConnect ? ↗](#)

FranceConnect vous permet d'accéder à de nombreux services de l'État en utilisant un compte dont vous disposez déjà. Utilisez-le pour ÉduConnect !

ACCÉDER AUX SERVICES

Bienvenue dans notre établissement.

CLG DE

Bienvenue dans notre établissement.

CLG DE

Livret Scolaire(CP-3e)

Téléservice

Il faut cliquer sur l'icône afin d'accéder aux services

EDUCONNECT

Se connecter au service en ligne Orientation

Informations générales

Vous avez un ou plusieurs enfants scolarisés à l'école élémentaire, au collège ou au lycée...

Remarque : Si vous n'êtes pas représentant(e) légal(e), aucun service n'est actuellement disponible pour les enfants à votre charge.

En qualité de représentant(e) légal(e), vous pouvez accéder aux services en ligne pour vos enfants depuis le menu [Mes services.](#)

Retrouvez sur le portail [Scolarité Services](#) toutes les informations dont vous avez besoin pour suivre la scolarité et réaliser rapidement certaines démarches en ligne.

Vous pouvez par exemple...

Dès l'école élémentaire :

- Consulter le livret du CP à la 3e et télécharger notamment les diverses attestations présentes
- Si votre enfant entre en 6e : l'inscrire dans son collège (s'il propose le service)

À partir du collège :

- Vérifier vos informations personnelles ainsi que celles de votre enfant et, si besoin mettre à jour vos données (adresse, téléphone, courriel, etc.)
- Faire une demande de bourse
- Suivre la phase d'orientation en fin de 3e
- ...d'autres services peuvent être proposés par l'établissement de votre enfant

Progressivement, le portail [Scolarité Services](#) s'enrichira de nouvelles fonctionnalités pour faciliter votre quotidien.

Vos services en ligne sont dans le menu [Mes services.](#)

Accès aux services en ligne dans le menu [Mes services.](#)



EDUCONNECT

Mes services



Actualités

Bourse de
collège

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Message de l'établissement

Sur la page d'accueil de Sclarité services choisir Orientation à partir de la date indiquée par le chef d'établissement.

CHOISIR 2nde Générale et technologique et STHR
Et/ou 2nde Professionnelle
Et/ou CAP

EDUCONNECT

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Mes services

Actualités

Bourse de collègue

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Phase provisoire
Intentions
Courant 2^e trimestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de
classe du 2^e
trimestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 3^e trimestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de
classe du 3^e
trimestre

Vous formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du troisième trimestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre.

Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#) .

Je formule les choix définitifs d'orientation

EDUCONNECT

Mes services

- Actualités
- Bourse de collègue
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

[+ Ajouter un choix définitif](#)

[Annuler](#) [Valider les choix définitifs](#)

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

ouvre une pop-
une voie

EDUCONNECT

Demander sa voie d'orientation après la 3^e

Mes services

Actualités

Bourse de
collège

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre

DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.

Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.

Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Le bouton + Ajouter un choix ouvre une pop-up qui permet la sélection d'une voie d'orientation.

EDUCONNECT

Choix définitifs

Actualités

Bourse de
collège

Orientation

Affectation

Fiche de
renseignements

Fermer x

→ Rang 1

Les champs suivis d'une étoile sont obligatoires.

Veuillez sélectionner une voie d'orientation : (*)

- 2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR
STHR : Sciences et Technologies de l'Hôtellerie et de la Restauration
- 2^{de} professionnelle
- 1^{re} année de CAP ou de CAP agricole

Annuler

Valider

Annuler

Valider les choix définitifs

1 : VALIDER LA VOIE

Les choix validés sont transmis automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Valider les demandes d'orientation

Mes services

Actualités

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).



Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.



Rang 1

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR



+ Ajouter un choix définitif

Annuler

Valider les choix définitifs

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

2 : FAIRE DES VŒUX

- La saisie des vœux se fait dans orientation

Chers Utilisateurs de téléservice parents des élèves de 3°, Bonjour,

Vous êtes invités, à partir du 6 mai 2024 au 27 mai 2024 23h59 à saisir la ou les voies d'orientation pour la rentrée 2024, puis à saisir les vœux d'orientation. Un vœu = un établissement + un voie de formation

N'ATTENDEZ PAS le dernier jour car le service risque d'être saturé et vous n'arriverez plus à saisir.

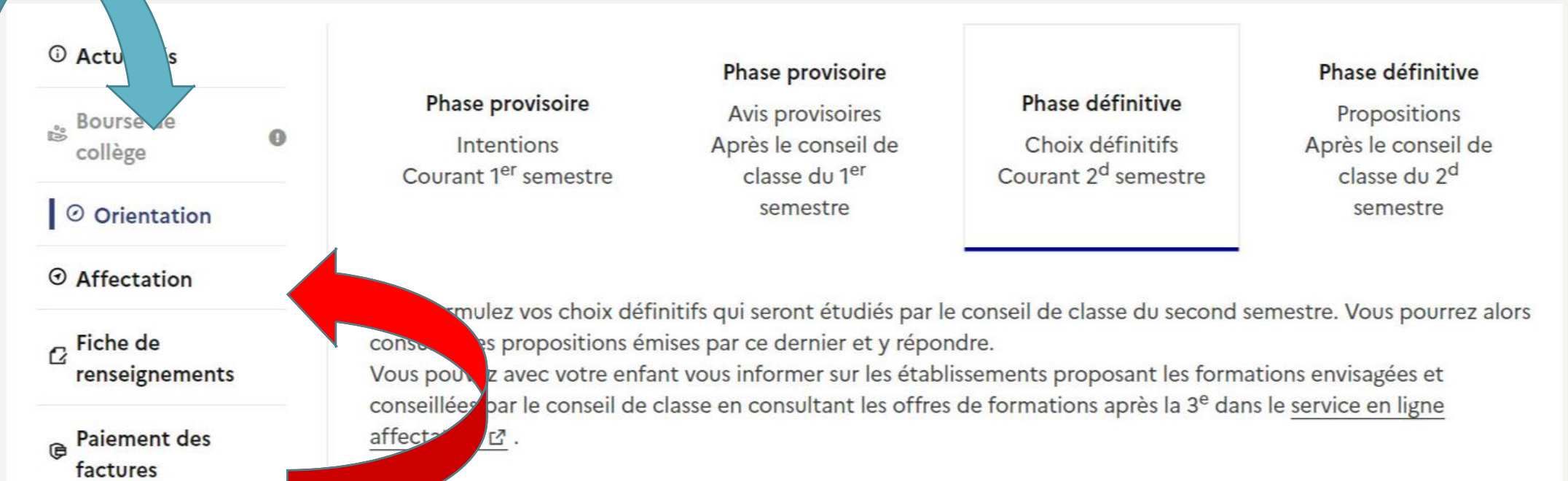
Le conseil de classe formulera une décision qu'il conviendra de valider dans les 48 heures.

N'hésitez pas à vous rapprocher du professeur principal de la classe.

Je vous remercie.

Bien cordialement

UN VŒU = UN ÉTABLISSEMENT + UNE FORMATION DANS AFFECTATION



Phase provisoire
Intentions
Courant 1^{er} semestre

Phase provisoire
Avis provisoires
Après le conseil de classe du 1^{er} semestre

Phase définitive
Choix définitifs
Courant 2^d semestre

Phase définitive
Propositions
Après le conseil de classe du 2^d semestre

Formulez vos choix définitifs qui seront étudiés par le conseil de classe du second semestre. Vous pourrez alors consulter les propositions émises par ce dernier et y répondre. Vous pouvez avec votre enfant vous informer sur les établissements proposant les formations envisagées et conseillées par le conseil de classe en consultant les offres de formations après la 3^e dans le [service en ligne affectation](#).



PRECISION : Il s'agit de la première saisie

SAISIR LES VŒUX

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA JEUNESSE
Liberté
Égalité
Fraternité

Valider les demandes d'orientation

Mes services

- Actualités
- Bourse de collège
- Orientation**
- Affectation
- Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.
Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1
2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR

+ Ajouter un choix définitif

Annuler **Valider les choix définitifs**

Cette procédure de dialogue ne concerne pas la demande de redoublement exceptionnel, ni les demandes de parcours particuliers hors système éducatif (services médicalisés, sociaux...) pour lesquels une procédure spécifique doit être suivie. Se renseigner auprès de votre établissement.

Les choix validés sont transmis automatiquement à l'établissement pour le conseil de classe.

Après validation, vous avez jusqu'au 27 mai pour changer l'ordre des vœux ou ajouter ou supprimer un vœu

ÉTAPE SUIVANTE : CHERCHER UNE FORMATION

Bourse de collège

Orientation

Affectation

Fiche de renseignements

Paiement des factures

Livret scolaire du CP à la 3e

Liens utiles

Votre enfant doit choisir son parcours de formation après la classe de 3^e. Ce palier d'orientation comprend deux démarches complémentaires :

Le dialogue d'orientation
Avec l'équipe pédagogique de l'établissement fréquenté, vous exprimez vos choix vers une voie générale ou professionnelle dans le service en ligne Orientation.

La demande d'affectation
Dans le service en ligne affectation, vous consultez les formations proposées par les établissements d'accueil et vous indiquez vos choix par ordre de préférence.

Poursuivre vers le service en ligne Affectation

Vous pourrez :

Dès le 4 avril 2022 à 14h

- Prendre connaissance de l'offre de formation après la 3^e proposée dans l'enseignement public, privé, sous statut scolaire et d'apprenti, partout en France ;
- Obtenir de l'information sur ces formations et les éventuelles procédures d'admission à effectuer.

Du 9 mai à 14h au 31 mai 2022 inclus

- Enregistrer les demandes de poursuite d'étude de votre enfant dans la ou les formations du ou des établissements souhaités.

À partir du 1^{er} juillet 2022 à 14h30

- Consulter le résultat de ces demandes.

ETAPE SUIVANTE : EXEMPLE

CHOISIR SON AFFECTATION
DEMANDER UNE FORMATION ET UN ÉTABLISSEMENT APRÈS LA 3^E

Au moins un des deux champs « OÙ » et « OÙ » doit être renseigné.

QUOI cap cuisine RECHERCHER

4 offre(s) trouvée(s) correspondant à vos critères

Afficher mon ou mes lycée(s) de secteur ?

Classe de seconde générale et technologique
Lycée Vauvenargues
13 - AIX-EN-PROVENCE
Lycée de secteur Public Scolaire

CAP Cuisine
CFA du pays d'Aix
13 - AIX-EN-PROVENCE
Public Apprentissage
Taux de poursuite : 37 % Taux d'emploi à 6 mois : 46 %

CAP Cuisine
GRETA Provence
13 - AIX-EN-PROVENCE
Public Apprentissage

CAP CUISINE
Secteur public, Statut apprentissage
CFA du pays d'Aix, Aix-En-Provence
13 - AIX-EN-PROVENCE
Ajouter à mes demandes

FICHE ÉTABLISSEMENT
FICHE FORMATION

INFORMATIONS PLAN ALTERNANCE DÉBOUCHÉS

IMPORTANT
Cette formation se déroule en apprentissage, c'est-à-dire une période de formation en centre de formation des apprentis et entreprise.
Pour avoir le statut d'apprenti et bénéficier de la formation, vous devez trouver un employeur et signer un contrat de travail avant le 31 décembre.
Nous vous conseillons de contacter l'établissement choisi pour démarrer vos démarches d'inscription et de recherche de contrat.
Prendre contact avec l'établissement de formation.

Voir et valider les demandes

1. Flèche rouge : Je choisis une formation
2. Flèche bleu : j'ajoute la formation choisie à la demande
3. Flèche verte : une fois l'ensemble de mes choix faits, je vais voir mes choix



- Le récapitulatif des vœux est affiché, et doit être validé pour être enregistré
- Un mail récapitulatif est envoyé aux deux responsables
- Les vœux ne peuvent évoluer après le 27mai

Actualités

Bourse de lycée

Orientation

Fiche de renseignements

Choix définitifs

Troisième trimestre
DEMANDE(S) DES REPRÉSENTANTS LÉGAUX / Choix définitif(s).

Vous devez valider vos choix définitifs afin qu'ils soient pris en compte.

Vous devez obligatoirement saisir une voie d'orientation.
Vous pouvez en saisir jusqu'à 3.
Leur ordre d'affichage correspond à votre ordre de préférence.

Rang 1 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} professionnelle
Spécialité(s) ou famille(s) de métiers : Métiers du pilotage et de la maintenance des installations automatisées
Statut : apprenti, scolaire →

Rang 2 ↑ ↓ 🗑️

2^{de} générale et technologique ou 2^{de} STHR →

Rang 3 ↑ ↓ 🗑️

1^{re} année de CAP
Spécialité : Métiers de la fonderie
Statut : scolaire →

Annuler Valider les choix définitifs

STRATÉGIE : UN PROJET COHÉRENT

- Importance de l'ordre des vœux : le premier vœu est bonifié
- 10 vœux maximum : ne faire que des vœux qui correspondent exactement au souhait de l'élève et où il est sûr d'aller
- 2nde GT : le dernier vœu est obligatoirement le lycée de secteur

Lycée de secteur ?

<https://www.arcgis.com/apps/webappviewer/index.html?id=158136293791460898dc444fb57185de>

Formulaire de **dérogation** à remettre au professeur principal avant **le 14 mai avec les justificatifs** :

<https://padlet.com/principalemignet/1pdzh8vnlu9r9f32>

- Panachage Public/Privé sous contrat : possible, mais **un vœu privé dans obligatoirement être précédé d'un rendez dans l'établissement qui confirme en amont ou non s'il inscrit l'élève**
- Panachage vœu voie professionnelle et générale : possible, mais placer les vœu voie professionnelle d'abord
- **Pas de dérogation pour les vœux en voie professionnelle**
- La voie professionnelle : filière d'excellence sélective : faire plusieurs vœux.
- Sécuriser les parcours : faire des vœux en lycée même si la voie préférentielle de formation est l'apprentissage
- Filière sélectives (internationale, bi-nationale, sciences et techniques du théâtre de la musique et de la danse : sur sélection (les candidats admis doivent mettre le vœu au rang 1 –pas de dérogation–+ vœu 2 lycée de secteur) . Cas particulier : filière euro Cézanne <https://padlet.com/principalemignet/1pdzh8vnlu9r9f32>
- Vœux hors académie : prendre contact au plus vite avec la direction
- **Le redoublement n'est pas un choix possible**

IMPORTANT : NOUVEAUTES

- Conseils de classes 3 et 4 juin : 48 pour valider la décision

=> en cas de désaccord RV 6 juin avec la direction

Une politique académique pour favoriser l'affectation : **le pré tour**

En l'absence d'affectation : possibilité de faire 2 vœux supplémentaires (14 juin sur RV avec la direction)

- Résultats d'affectation le 26 juin
- 8h30-9h30 le 27 juin : récupérer les documents pour l'inscription au lycée (avoir payé la demi-pension et rendu les livres avant
- Conseil : aller sur le site du lycée pour préparer les documents demandés à l'inscription
- **Inscription au lycée 27, 28, 29 juin jusqu'au 1^{er} juillet 12h**
- 3 juillet : 2^{ème} tour

MERCI DE VOTRE ATTENTION

ANNEXES 1 : L'ÉPREUVE DU DNB

LE BREVET DES COLLEGES – Contrôle continu

L'ÉVALUATION DU SOCLE

400 POINTS

Le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, c'est **ce que votre enfant doit savoir à la fin de sa scolarité obligatoire** (à l'âge de 16 ans).

À la fin de l'année, les professeurs évaluent les acquis des élèves prévus par le socle. Ils utilisent les **4 appréciations** suivantes qui correspondent chacune à un nombre de points. C'est leur addition qui donne le résultat de votre enfant à l'évaluation.

MAÎTRISE INSUFFISANTE → 10 points

MAÎTRISE FRAGILE → 25 points

MAÎTRISE SATISFAISANTE → 40 points

TRÈS BONNE MAÎTRISE → 50 points

EN OPTION Des enseignements facultatifs (latin, grec, langues régionales...) peuvent permettre d'obtenir jusqu'à **20 points supplémentaires**.

LES ÉPREUVES FINALES

400 POINTS



ÉPREUVE 2

MATHÉMATIQUES

Exercices, dont certains assortis de tableaux ou de schémas, et un exercice d'informatique.

2 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 4

SCIENCES

Physique-chimie, sciences de la vie et de la Terre et technologie (2 épreuves sur les 3).

1 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 1

FRANÇAIS

Explication d'un extrait de texte littéraire + dictée + grammaire + exercice de réécriture et rédaction.

3 h | écrit | 100 POINTS

ÉPREUVE 3

HISTOIRE GÉOGRAPHIE ET ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE

Analyse de documents et de cartes...

2 h | écrit | 50 POINTS

ÉPREUVE 5

ORAL

Chaque élève présente un projet mené en histoire des arts ou dans le cadre d'un EPI ou de l'un des parcours éducatifs. L'exposé est suivi d'un entretien.

15 min. | oral individuel | 100 POINTS

ou

25 min. | oral collectif | 100 POINTS



LE BREVET DES COLLEGES, le contrôle terminal

L'ÉLÈVE EST REÇU

S'IL OBTIENT 400 POINTS SUR 800


+ DE 480 POINTS
MENTION
ASSEZ BIEN

+ DE 560 POINTS
MENTION
BIEN

+ DE 640 POINTS
MENTION
TRÈS BIEN

LE BREVET DES COLLEGES

Calendrier des épreuves écrites



Jour	Épreuve	Horaire
Lundi 1 ^{er} juillet	Français 1 ^{ère} partie : <ul style="list-style-type: none">- Grammaire et compétences linguistiques- Compréhension et compétences d'interprétation<ul style="list-style-type: none">- Dictée	9-10h30
	Français 2 ^{ème} partie : <ul style="list-style-type: none">- Rédaction	10h45-12h15
	Mathématiques	14h30-16h30
Mardi 2 juillet	Histoire-géographie et EMC	9-11h
	Sciences	13h30-14h30

Les élèves composeront soit au collège Arc de Meyran soit à Rocher du Dragon, ils seront regroupés par classe

EPREUVE ORALE DU DNB

- Choix du sujet : 13 mai
- Oraux blancs : semaine du 27 au 31 mai de 8h à 9h
- Calendrier épreuve d'examen : mardi 18 juin 2024